

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 3 avril 2001, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

**SONT PRÉSENTS :** mesdames et messieurs les commissaires Yves Ballard, Huguette Bussièrès, Suzanne Chartrand, Luce Deschênes Damian, Gabriel Ducharme, Manon Handfield, Jean-Louis Lachapelle, Alain Langlois, Lucie Legault, Louise Legault-Choquette, Marc-André Lehoux, André Mc Nicoll, Yvan Noël, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Renée Roy, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Francine Charbonneau et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

**EST ABSENT :** monsieur Pierre Diamond.

**ONT MOTIVÉ LEUR ABSENCE :** madame Anne-Marie Loiselle et monsieur Paul St-Onge.

Assistent également à cette séance : mesdames Ginette Jacques, directrice générale, Monique Hébert, directrice générale adjointe et messieurs Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, Serge Dubé, directeur général adjoint, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Louis Laliberté, directeur du Service des ressources éducatives et Pierre Massicotte, directeur du Service de l'organisation scolaire.

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

### **1.1 Désignation d'un secrétaire d'assemblée**

**C-205-04-01** Il est proposé par madame Line Tessier de désigner monsieur Clément Page à titre de secrétaire d'assemblée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**C-206-04-01** Il est proposé par monsieur Gabriel Ducharme d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
  - 1.1. Désignation d'un secrétaire d'assemblée.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.

3. Revue et adoption des procès-verbaux :
  - séance ordinaire tenue le 6 mars 2001
  - séance en ajournement tenue le 13 mars 2001
  - séance en ajournement tenue le 20 mars 2001.
4. Affaires relatives à la dernière séance.
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :
  - 6.1. Emprunt à long terme / modalités
  - 6.2. Nomination d'un cadre de service
  - 6.3. Délégation de commissaires à l'Assemblée générale de la FCSQ
  - 6.4. Orientations de la Commission scolaire des Patriotes / adoption
  - 6.5. Ajout de ressources en orthophonie
  - 6.6. Centre de formation professionnelle des Patriotes :
    - 6.6.1. Projet d'acquisition de terrain
    - 6.6.2. Projet de servitude permanente d'égout
    - 6.6.3. Projet de servitude temporaire de passage.
  - 6.7. Politique relative au transport des élèves pour la rentrée et la sortie quotidienne des classes et relative aux services aux dîneurs / amendement.
7. Information :
  - 7.1. Plans de réussite
  - 7.2. Table de suivi à l'implantation de la réforme
  - 7.3. Portrait général de la diffusion des nouvelles
  - 7.4. Plan stratégique d'utilisation et de destination des immeubles / mise à jour
  - 7.5. Compte rendu de la réunion du Comité spécial de travail du Service de l'organisation scolaire tenue le 31 janvier 2001
  - 7.6. Désignation des salles du siège social.
8. Affaires diverses :
  - 8.1. «L'école en santé»
  - 8.2. Résolution du Comité EHDAA
  - 8.3. Renseignements sur les commissaires.
9. Parole au public.
10. Parole aux membres du Conseil.
11. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. REVUE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**

#### **Séance ordinaire tenue le 6 mars 2001**

**C-207-04-01** Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2001 avec la correction suivante :

- au point 10, y lire : «...la tenue de l'Assemblée *générale* du CLD de la Vallée-du-Richelieu...».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **Séance en ajournement tenue le 13 mars 2001**

**C-208-04-01** Il est proposé par madame Suzanne Chartrand d'adopter le procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 13 mars 2001 et ce, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **Séance en ajournement tenue le 20 mars 2001**

**C-209-04-01** Il est proposé par madame Line Tessier d'adopter le procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 20 mars 2001 avec la correction suivante :

- à la page 21, retirer le premier paragraphe.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **4. AFFAIRES RELATIVES À LA DERNIÈRE SÉANCE**

En réponse à une question d'un commissaire, le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, indique que l'analyse de la méthode d'étude de la synthèse proposée par un citoyen lors de la dernière séance n'est pas encore complétée.

La directrice générale, madame Ginette Jacques, annonce que madame Linda Fortin a reçu le prix du partenariat du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie et que des précisions seront apportées au Guide sur les frais exigés aux parents relativement aux photocopies.

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, fait rapport à propos des démarches qui ont été entreprises auprès du MÉQ concernant les contrats de construction de l'école Mère-Marie-Rose et du Centre de formation professionnelle.

Il est de plus question d'une demande formulée lors de la dernière séance relativement à la période de probation du personnel de direction d'école. Une vérification sera effectuée à ce sujet.

#### **5. PAROLE AU PUBLIC**

Néant.

#### **6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES :**

##### **6.1 Emprunt à long terme / modalités**

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

Attendu qu'en vertu de sa résolution numéro C-119-12-00 adoptée le 5 décembre 2000, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes (la «*Commission scolaire*») a autorisé un emprunt jusqu'à concurrence de 12 657 000 \$ par voie, entre autres, d'un emprunt contracté auprès de Financement-Québec (la «*Société*»);

Attendu que le Conseil des commissaires doit approuver les modalités de cet emprunt;

**C-210-04-01** Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

1. Que la Commission scolaire soit autorisée à emprunter une somme de 12 657 000 \$ auprès de la Société (l'«*emprunt*») et à conclure à cette fin une convention de prêt dont un projet est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante (annexe ACC-033-04-01);
2. Que la Commission scolaire approuve les modalités de l'emprunt qui paraissent aux Annexes A et B jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante (annexe ACC-033-04-01);
3. Qu'aux fins de constater l'emprunt, la Commission scolaire soit autorisée à souscrire en faveur de la Société un billet au montant de 12 657 000 \$ dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante (annexe ACC-033-04-01);
4. Qu'aux fins de garantir le paiement en capital et intérêts de l'emprunt, la Commission scolaire soit autorisée à consentir en faveur de la Société une hypothèque mobilière sans dépossession portant sur la subvention qui lui sera accordée par le ministre de l'Éducation, au nom du gouvernement du Québec, et à conclure à cette fin un acte d'hypothèque mobilière dont un projet est joint en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante (annexe ACC-033-04-01);
5. Que les projets de convention de prêt, d'acte d'hypothèque mobilière et de billet annexés au procès-verbal de cette assemblée soient approuvés et que n'importe lequel du président, du secrétaire général, de la directrice générale, du directeur général adjoint ou du directeur du Service des ressources financières de la Commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient autorisés pour et au nom de la Commission scolaire, à signer la convention de prêt, l'acte d'hypothèque mobilière et le billet à intervenir, à y consentir à toutes clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt, à en donner bonne et valable quittance, à livrer le billet précité à la Société et à poser tous actes et à signer tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6.2 Nomination d'un cadre de service**

### **Comité plénier**

**C-211-04-01** Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de poursuivre la séance en comité plénier.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Retour en séance délibérante**

**C-212-04-01** Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de revenir en séance délibérante.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La directrice générale, madame Ginette Jacques, présente le dossier susmentionné.

Considérant la démission pour retraite du secrétaire général;

Considérant les entrevues réalisées avec des candidats de l'interne et de l'externe;

Considérant la recommandation favorable du comité de sélection;

Considérant la recommandation de la directrice générale;

**C-213-04-01** En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Villemure que la Commission scolaire des Patriotes procède à la promotion de madame Suzanne Séguin au poste de secrétaire générale et ce, à compter du 17 avril 2001.

Que les conditions de travail de madame Séguin soient celles prévues au Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.3 Délégation de commissaires à l'Assemblée générale de la FCSQ**

Monsieur Clément Page présente le dossier susmentionné.

**C-214-04-01** Il est proposé par monsieur Alain Langlois de désigner les personnes suivantes à titre de déléguées de la Commission scolaire des Patriotes auprès de l'Assemblée générale de la FCSQ, pour un mandat d'un an :

À titre de délégués officiels : mesdames et messieurs Luce Deschênes Damian, Gabriel Ducharme, Manon Handfield, Jean-Louis Lachapelle, Alain Langlois, Lucie Legault, Louise Legault-Choquette, André Mc Nicoll, Hélène Roberge et Paul St-Onge.

À titre de déléguée substitut : madame Suzanne Chartrand.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur André Mc Nicoll annonce la tenue d'une rencontre, le 24 mai prochain, des délégués de la Montérégie en prévision de cette Assemblée générale.

### **6.4 Orientations de la Commission scolaire des Patriotes / adoption**

La directrice générale, madame Ginette Jacques, présente le dossier susmentionné.

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes poursuit une démarche d'élaboration de ses orientations depuis au-delà d'un an;

Considérant les avis reçus aux différentes étapes de cette démarche;

Considérant l'importance d'établir des orientations qui guideront les actions et la planification annuelle de la Commission;

**C-215-04-01** Il est proposé par monsieur André Mc Nicoll d'adopter les orientations de la Commission scolaire des Patriotes «*Bâtir une communauté éducative*» telles que déposées à l'annexe ACC-034-04-01.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.5 Ajout de ressources en orthophonie**

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, présente le dossier susmentionné. Les membres du Conseil se montrent favorables à la création d'un poste d'orthophoniste additionnel pour répondre aux besoins extraordinaires.

## **6.6 Centre de formation professionnelle des Patriotes**

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

### **6.6.1 Projet d'acquisition de terrain**

Considérant l'autorisation ministérielle de construire un Centre de formation professionnelle;

Considérant l'offre de cession d'un terrain par la Ville de Sainte-Julie;

Considérant la résolution C-154-03-00 adoptée le 7 mars 2000;

**C-216-04-01** Il est proposé par madame Suzanne Chartrand

Que la Commission scolaire des Patriotes acquière une parcelle de terrain située en la Ville de Sainte-Julie, connue et désignée comme étant le lot 32 de la subdivision du lot originaire quarante-sept (47-32) du cadastre de la Paroisse de Sainte-Julie, circonscription foncière de Verchères, d'une superficie totale de 60 000 m<sup>2</sup>, le tout tel que décrit dans la description technique de l'arpenteur-géomètre François Larouche émise le 14 mars 2001, minute 5294;

Que la Commission scolaire des Patriotes accepte le projet d'acte de cession déposé à l'annexe ACC-035-04-01, sous réserve que cet acte de cession soit modifié de façon à faire référence à la description technique de l'arpenteur-géomètre François Larouche et sous réserve que la superficie du terrain cédé soit indiquée;

Que le président et la directrice générale de la Commission scolaire des Patriotes soient autorisés à signer ledit acte de cession corrigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.6.2 Projet de servitude permanente d'égout**

Considérant l'autorisation ministérielle de construire un Centre de formation professionnelle;

Considérant que l'offre de cession d'un terrain par la Ville de Sainte-Julie prévoyait que les services d'aqueduc et d'égout seraient amenés par la Ville jusqu'à la limite du terrain cédé;

Considérant que pour rencontrer cette exigence, la Ville de Sainte-Julie doit installer une station de pompage et une conduite d'égout pluvial et/ou sanitaire, laquelle permettra éventuellement à la Ville de desservir aussi la portion résiduelle du lot 47 ptie;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes a tout intérêt à convenir de cette entente;

**C-217-04-01** Il est proposé par monsieur Alain Villemure d'adopter le projet d'acte de servitude permanente d'égout sur le lot 47-32 ptie, tel que déposé à l'annexe ACC-036-04-01, le tout sous réserve que ledit acte de servitude soit modifié pour correspondre à la description technique émise le 27 février 2001 par l'arpenteur-géomètre François Larouche, minute # 5257;

Que le président et la directrice générale de la Commission scolaire des Patriotes soient autorisés à signer ledit projet de servitude corrigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.6.3 Projet de servitude temporaire de passage**

Considérant la cession par la Ville de Sainte-Julie du lot 47-32 ptie à la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant que cette cession de terrain a pour effet de bloquer l'accès à la partie résiduelle du lot 47 ptie;

Considérant que la Ville de Sainte-Julie souhaite obtenir un droit de passage pour entretenir cette partie résiduelle de lot;

Considérant que la Ville s'engage à assumer les coûts des bris causés par ses employés ou ses contractuels;

Considérant que cette servitude prendra fin lors de la cession à un tiers par la Ville de la partie résiduelle du lot 47 ptie;

#### **C-218-04-01**

Il est proposé par monsieur Yvan Noël d'adopter le projet d'acte de servitude temporaire de passage sur le lot 47-32 ptie, tel que déposé à l'annexe ACC-037-04-01, le tout sous réserve :

- que ledit acte de servitude soit modifié pour correspondre à la description technique émise le 27 février 2001 par l'arpenteur-géomètre, minute 5258;
- que le dernier alinéa de la page 3 soit modifié de la façon suivante «la PARTIE DE SECONDE PART sera responsable des dommages causés par ses employés *ou sous-traitant dûment mandaté* lors de tous travaux d'entretien et/ou réparations audit droit de passage».

Que le président et la directrice générale soient autorisés à signer ledit projet d'acte de servitude corrigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **6.7 Politique relative au transport des élèves pour la rentrée et la sortie quotidienne des classes et relative aux services aux dîneurs / amendement**

La présidente du Comité spécial de travail du Service de l'organisation scolaire, madame Hélène Roberge, présente le dossier susmentionné.

Considérant les exigences de la Loi sur l'instruction publique;

Considérant le résultat de la consultation effectuée auprès des instances appropriées;

#### **C-219-04-01**

Il est proposé par madame Hélène Roberge d'amender la Politique relative au transport des élèves pour la rentrée et la sortie quotidienne des classes et relative aux services aux dîneurs, telle que déposée à l'annexe ACC-038-04-01.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **7. INFORMATION**

### **7.1 Plans de réussite**

La directrice générale, madame Ginette Jacques, fait part des moyens envisagés pour répondre à la demande du ministre de l'Éducation de diffuser les plans de réussite.

## **7.2 Table de suivi à l'implantation de la réforme**

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, présente la composition de la Table de suivi à l'implantation de la réforme, comité qu'il entend mettre en place incessamment. Les membres examinent la possibilité d'intégrer des représentants des parents à cette Table.

*Monsieur Marc-André Lehoux et madame Line Tessier quittent l'assemblée.*

## **7.3 Portrait général de la diffusion des nouvelles**

Messieurs Clément Page et Pierre Laverdure présentent une étude effectuée sur la diffusion des nouvelles de la Commission scolaire des Patriotes.

## **7.4 Plan stratégique d'utilisation et de destination des immeubles / mise à jour**

Le directeur général adjoint, monsieur Serge Dubé, dépose une mise à jour du plan stratégique d'utilisation et de destination des immeubles.

## **7.5 Compte rendu de la réunion du Comité spécial de travail du Service de l'organisation scolaire tenue le 31 janvier 2001**

Ce document est déposé pour information.

## **7.6 Désignation des salles du siège social**

Monsieur Clément Page présente un projet de désignation des salles du siège social.

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

### **8.1 «L'école en santé»**

La directrice générale, madame Ginette Jacques, annonce la tenue d'une activité destinée aux membres du personnel appelée «L'école en santé».

### **8.2 Résolution du Comité EHDAA**

En réponse aux questions des commissaires, le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, indique que les résolutions transmises à la Commission scolaire par le Comité EHDAA sont généralement traitées par les services concernés. Monsieur Laliberté fait part d'une rencontre qui a eu lieu récemment avec des représentants du Comité EHDAA pour échanger sur les relations entre ce comité et la Commission scolaire.

### **8.3 Renseignements sur les commissaires**

Madame Hélène Roberge suggère d'ajouter des informations ayant trait aux commissaires sur le site Internet.



## **9. PAROLE AU PUBLIC**

Néant.

## **10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

Les membres du Conseil adressent leurs félicitations à monsieur Clément Page pour le travail accompli au secrétariat général.

Il est aussi question des sujets suivants :

- démarches effectuées auprès du ministère des Affaires culturelles quant à l'octroi d'une subvention pour l'école de la Roselière;
- soirée-bénéfice pour cette école qui aura lieu le 25 avril 2001.

## **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**C-220-04-01** Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

président

---

secrétaire générale

CP/ag